

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2025

RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 1001)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
M. Mazaury

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 38, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que M. Volodymyr Zelensky, Président de l'Ukraine, a proposé, le 4 mars 2025, une trêve en mer et dans le ciel, à condition que la Russie en fasse de même ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à actualiser la PPRE en mentionnant une déclaration récente du président Volodymyr Zelensky, prononcée après l'adoption du texte par la commission des affaires étrangères.